

## DECLARATION DE PRESSE DES NEUF CONSEILLERS COMMUNAUX DÉSAVOUANT LE MAIRE ET SES DEUX ADJOINTS

Nous, les neuf conseillers communaux de Copargo désavouant la gestion du maire de Copargo et ses deux adjoints ici présents, voulons solidairement tenir l'opinion publique communale, nationale et internationale au courant de la situation politique qui prévaut actuellement au conseil communal.

Le mardi 25 avril 2023, nous avons adressé une requête au Préfet de la Donga à l'effet d'enclencher la procédure de destitution du maire et ses deux adjoints, conformément aux dispositions de la loi 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin et de la loi 2020-13 du 04 juin 2020 portant interprétation et complétant la loi 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral. Parallèlement à notre démarche, le maire et ses deux adjoints ont perdu la confiance du parti ayant porté leurs candidatures aux élections municipales et communales de 2020. Après un délai d'attente de la réaction de l'autorité de tutelle qui n'est pas venue, une lettre de relance lui a été adressée. Cette dernière est également restée dans les tiroirs de la préfecture tout comme la précédente, du moins à ce jour.

Alors même que la crise n'a pas encore été dénouée, nous sommes au regret de vous annoncer que le maire, ses deux adjoints et acolytes ont entamé une campagne de dénigrement contre nous signataires de la demande de vote de défiance, nos leaders aussi bien communaux et que nationaux, allant jusqu'à traiter certains conseillers de « chiffon ». Nous avons donc pris acte de ce qu'ils n'entendent pas jouer à la carte d'apaisement. Ils se plaisent même à dire qu'ils « courent à 45 km/h alors que leurs adversaires courent à 25 km/h ». Ce faisant, « ils sont du coup gagnants du marathon. Ils sont petits, nous allons les bloquer... disent-ils » partout

dans la commune. C'est également un secret de polichinelle que de vous déclarer que le maire et ses deux adjoints disent à qui veut les entendre qu'ils ont œuvré de la préfecture jusqu'au ministère de la décentralisation pour ne pas faire aboutir notre requête et qu'ils en ont la garantie ferme à divers niveaux. Des tee-shirts et casquettes ont été commandés en vue de célébrer « notre échec, leur victoire ». Ces propos sont quelque peu corroborés par le mutisme de l'autorité de tutelle qui reste indifférente à notre requête et banalise la nécessité de l'application des dispositions légales.

Face à une telle situation, nous ne comptons que sur l'application des textes en vigueur, une des marques qui caractérisent le gouvernement de la rupture dirigé de main de maître par son Excellence Patrice Athanase Guillaume TALON, Président de la République, pour rétablir l'ordre au sein de ce conseil. C'est pourquoi, nous prenons l'opinion publique à témoin de ce que toute personne qui utilise sa posture administrative pour prêter main forte au maire et ses adjoints en vue d'empêcher le déclenchement de la procédure de destitution œuvre par la même occasion contre l'application des textes en vigueur et par ricochet, contre le développement de la commune de Copargo.

Au demeurant, nous userons de toutes nos forces et de tous nos droits pour nous faire entendre. Dorénavant et jusqu'à satisfaction de notre requête, nous opposerons notre vote à tous les points d'ordre jour de toute session tel que nous l'avons fait ce jour.

Pour les 9 conseillers désavouant le maire et ses deux adjoints,  
Le porte-parole,

Séïbou BABASSOUROU A.